



## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 14 août 2023 à 18 h 30 sous la présidence de Madame Céline Veilleux, mairesse.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Marie-Andrée Buteau  
Siège #2 - Jocelyn Béliveau  
Siège #3 - Jessica Bolduc  
Siège #4 - Joey Veilleux  
Siège #5 - Marie-Josée Nadeau  
Siège #6 - Laurier Poulin

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et greffière-trésorière.

Après avoir constaté le quorum, la mairesse, Madame Céline Veilleux, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2023-08-153**

## **02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**03 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES ETCHEMINS**

**04 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**05 - COMPTE RENDU DES ÉLUS**

**06 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**07 - ACCEPTATION DES COMPTES**

**08 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

**09 - LÉGISLATION**

**10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

**10.01 - Résolution - Demande financement temporaire à Desjardins pour les services professionnels du projet de collecte et traitement des eaux usées de Morisset-Station**

**10.02 - Résolution - Demande financement temporaire à Desjardins pour le projet de réfection de la chaussée du 6e Rang**

**10.03 - Demande financement temporaire à Desjardins pour le projet de réfection du réseau d'égout sanitaire, ajout d'un réseau pluvial et réfection de la chaussée de la rue du Lac**

**10.04 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 498 200 \$ qui sera réalisé le 21 août 2023**

- 10.05** - Résolution - Soumission pour l'émission de billets
- 10.06** - Dépôt du formulaire DGE-1038 - Liste des donateurs et rapport de dépenses
- 11** - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS
- 12** - TRAVAUX PUBLICS
- 13** - RESSOURCES HUMAINES
  - 13.01** - Résolution - Démission de M. Alain Cloutier au poste de journalier aux travaux publics
  - 13.02** - Résolution - Mandat directrice générale - Affichage du poste de journalier aux travaux publics
- 14** - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE
- 15** - LOISIRS
  - 15.01** - Résolution - Acceptation soumission Clôture DG
- 16** - VARIA
- 17** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18** - CLÔTURE ET AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 14 août 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

**03 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA  
MRC DES ETCHEMINS**

**04 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**05 - COMPTE RENDU DES ÉLUS**

**2023-08-154**

**06 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Dispense de faire lecture du procès-verbal du 3 juillet 2023, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme dudit procès-verbal, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 3 juillet 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

**2023-08-155**

**07 - ACCEPTATION DES COMPTES**

Liste des comptes payés entre le 1er juillet et le 31 juillet 2023 (règlement no 318-07). Voir liste des déboursées pour un total de 334 004,57 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

## **08 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Aucun bordereau de correspondance à déposer, séance du 14 août 2023.

## **09 - LÉGISLATION**

### **10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

**2023-08-156**

#### **10.01 - Résolution - Demande financement temporaire à Desjardins pour les services professionnels du projet de collecte et traitement des eaux usées de Morisset-Station**

ATTENDU que la Municipalité demande à Desjardins un financement temporaire pour les services professionnels du projet de collecte et traitement des eaux usées de Morisset-Station;

ATTENDU que la mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité les documents pour la demande de financement temporaire;

ATTENDU que le financement temporaire concerne le règlement d'emprunt no 444-23 au montant de 790 411 \$;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin demande à Desjardins un financement temporaire pour le règlement d'emprunt mentionné ci-haut;

QUE le conseil municipal autorise Mme Céline Veilleux, mairesse et Mme Isabelle Beaudoin, Directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents pour le financement temporaire pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

**2023-08-157**

#### **10.02 - Résolution - Demande financement temporaire à Desjardins pour le projet de réfection de la chaussée du 6e Rang**

ATTENDU que la Municipalité demande à Desjardins un financement temporaire pour les services professionnels du projet de réfection de la chaussée du 6e Rang;

ATTENDU que la mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité les documents pour la demande de financement temporaire;

ATTENDU que le financement temporaire concerne le règlement d'emprunt no 426-21 au montant de 534 161 \$;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin demande à Desjardins un financement temporaire pour le règlement d'emprunt mentionné ci-haut;

QUE le conseil municipal autorise Mme Céline Veilleux, mairesse et Mme Isabelle Beaudoin, Directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents pour le financement temporaire pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

**2023-08-158**

**10.03 - Demande financement temporaire à Desjardins pour le projet de réfection du réseau d'égout sanitaire, ajout d'un réseau pluvial et réfection de la chaussée de la rue du Lac**

ATTENDU que la Municipalité demande à Desjardins un financement temporaire pour le projet de réfection du réseau d'égout sanitaire, ajout d'un réseau pluvial et réfection de la chaussée de la rue du Lac;

ATTENDU que la mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité les documents pour la demande de financement temporaire;

ATTENDU que le financement temporaire concerne le règlement d'emprunt no 445-23 au montant de 2 147 036 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Andrée Buteau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin demande à Desjardins un financement temporaire pour le règlement d'emprunt mentionné ci-haut;

QUE le conseil municipal autorise Mme Céline Veilleux, mairesse et Mme Isabelle Beaudoin, Directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents pour le financement temporaire pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

**2023-08-159**

**10.04 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 498 200 \$ qui sera réalisé le 21 août 2023**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Benjamin souhaite emprunter par billets pour un montant total de 498 200 \$ qui sera réalisé le 21 août 2023, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
438-22	498 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 438-22, la Municipalité de Saint-Benjamin souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Buteau**

**Appuyé par le conseiller Laurier Poulin  
et résolu unanimement**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- a. les billets seront datés du 21 août 2023;
  - b. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 février et le 21 août de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2024.</b>	<b>14 700 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>15 400 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>16 300 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>17 100 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>18 000 \$</b>	<b>(à payer en 2028)</b>
<b>2028.</b>	<b>416 700 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 438-22 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 août 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

**2023-10.05 - Résolution - Soumission pour l'émission de billets**  
**08-160 Soumissions pour l'émission de billets**

---

Date d'ouverture :	14 août 2023	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 août 2023
Montant :	498 200 \$		

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Benjamin a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 août 2023, au montant de 498 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

14 700 \$ 5,65000 % 2024  
15 400 \$ 5,50000 % 2025  
16 300 \$ 5,30000 % 2026  
17 100 \$ 5,25000 % 2027  
434 700 \$ 5,05000 % 2028

Prix : 98,10200 Coût réel : 5,53925 %

2 - CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA BEAUCE

14 700 \$ 5,54000 % 2024  
15 400 \$ 5,54000 % 2025  
16 300 \$ 5,54000 % 2026  
17 100 \$ 5,54000 % 2027  
434 700 \$ 5,54000 % 2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,54000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Nadeau  
appuyé par le conseiller Jocelyn Béliveau  
et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Benjamin accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 21 août 2023 au montant de 498 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 438-22. Ces billets sont émis au prix de 98,10200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

**10.06 - Dépôt du formulaire DGE-1038 - Liste des donateurs et rapport de dépenses**

Dépôt du formulaire - Liste des donateurs et rapport de dépenses - Mme Marie-Andrée Buteau

**11 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS**

**12 - TRAVAUX PUBLICS**

**13 - RESSOURCES HUMAINES**

2023-08-161

**13.01 - Résolution - Démission de M. Alain Cloutier au poste de journalier aux travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE M. Alain Cloutier a avisé la directrice générale le 9 août 2023 de la fin de du lien d'emploi avec la municipalité, et ce, pour des raisons personnelles;

CONSIDÉRANT QUE le poste est vacant immédiatement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Andrée Buteau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la démission de M.  
Alain Cloutier en date du 9 août 2023.

ADOPTÉE

**2023-08-162**

**13.02 - Résolution - Mandat directrice générale - Affichage du  
poste de journalier aux travaux publics**

CONSIDÉRANT QU'IL y a un poste de journalier aux travaux publics  
qui est vacant;

CONSIDÉRANT QUE le poste devra être comblé pour la période  
hivernale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin mandate la directrice  
générale pour pourvoir le poste de journalier aux travaux publics.

ADOPTÉE

**14 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE**

**15 - LOISIRS**

**2023-08-163**

**15.01 - Résolution - Acceptation soumission Clôture DG**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la soumission de Clôture  
DG pour le remplacement de la clôture à l'OTJ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la soumission est de 2 600 \$ avant les  
taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la soumission de  
Clôture DG au coût de 2 600 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

**16 - VARIA**

Le varia demeure ouvert.

### **17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse ouvre la période de questions au public.

**2023-08-164**

### **18 - CLÔTURE ET AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit ajournée au 21 août 2023 à 18 h 30. Il est 19 h 24.

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

---

Céline Veilleux  
Mairesse

---

Isabelle Beaudoin  
Dir. générale & greffière-trésorière

Je, Céline Veilleux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Céline Veilleux  
Mairesse